

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 10 avril 2014 à 9 h 30

« Carrières salariales et retraites dans les secteurs privé et public »

Document N°10

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Simulation des règles CNAV-AGIRC-ARRCO
sur les carrières des fonctionnaires**

Note DREES

Ministère de l'économie et des finances
Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

**Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques**

**Sous-direction de l'observation de la
solidarité**

Bureau des retraites

Dossier suivi par : Cindy DUC

Tel : +33 (0) 1 40 56 81 77

Fax : +33 (0) A uc un

Mél : mailto:cindy.duc@sante.gouv.fr

Paris, le 2 avril 2014

DREES-BRET N° 14-22

Note à l'attention du secrétariat général du Conseil d'Orientation des Retraites

Objet : Simulation des règles CNAV-AGIRC-ARRCO sur les carrières des fonctionnaires

Suite à la demande du secrétariat général du Conseil d'Orientation des Retraites, nous évaluons dans cette note l'impact sur la pension des agents du secteur public du passage aux règles du privé, à niveaux des salaires nets inchangés. Pour cela, nous appliquons la législation du régime général couplé avec les régimes complémentaires Agirc-Arrco aux fonctionnaires. Cette étude poursuit les travaux de Magali Befly et Didier Blanchet présentés dans le document n°8 de la séance plénière du COR du 21 octobre 2009.

La simulation est effectuée sur les générations 1954, 1958 et 1962. La comparaison devant se faire à carrière inchangée, le secrétariat général du COR a fait l'hypothèse de liquidations des droits dans tous les régimes de retraite à l'âge du taux plein dans le secteur public. L'âge d'annulation de la décote des sédentaires est inférieur à celui du secteur privé pour la génération 1954 (65 ans et 4 mois pour les individus nés entre le 1^{er} janvier et le 31 mai et 65 ans et 7 mois pour ceux nés entre le 1^{er} juin et le 31 décembre au lieu de 66 ans et 7 mois pour le secteur privé). Ce décalage crée, pour les individus liquidant à l'âge d'annulation de la décote dans le public, systématiquement de la décote lorsque l'on simule le passage aux règles du secteur privé.

Les estimations présentées dans cette note sont à interpréter avec prudence dans la mesure où elles reposent sur des hypothèses (cf. partie 1). Des simulations sous d'autres hypothèses pourraient donner des résultats différents.

I. Données, champ de l'étude et hypothèses

Par souci de comparaison entre les différentes simulations nous utilisons les carrières modélisées par le modèle de microsimulation Trajectoire de la DREES (Duc & *alii.*, 2013).

Les carrières avant le 31 décembre 2009 ne sont pas simulées, elles sont directement issues de l'EIC 2009 (Salemier, 2013). Le modèle de microsimulation Trajectoire simule les transitions de carrière à partir du 1^{er} janvier 2010 et ce, jusqu'à 54 ans. Ainsi, pour la génération 1954, ayant 55 ans en 2009, aucune simulation de carrière n'est effectuée (hormis pour la sortie d'activité, cf. ci-après).

Dans la mesure où la demande du secrétariat général du COR consiste à liquider les droits à la retraite à l'âge du taux plein (par l'âge ou par la durée) du secteur public, pour tous les régimes auxquels l'individu est affilié, le modèle de comportement de départ de Trajectoire (module PROMESS, Aubert & *alii.* 2010) ne peut plus être utilisé. Nous reportons alors l'état des 54 ans (situation vis-à-vis de l'emploi, affiliation au(x)

régime(s) de retraite, nombre de trimestres validés et cotisés...) tout en revalorisant les salaires comme l'évolution du SMPT (selon les hypothèses du scénario B du COR) de 55 ans à l'âge de liquidation, en supposant en outre le taux de prime constant à partir de cet âge.

Pour déterminer les dates de liquidation de chaque individu, il est nécessaire de distinguer les sédentaires des agents de la catégorie active. Nous attribuons l'une ou l'autre des catégories aux individus terminant leur carrière dans le secteur public en utilisant les informations contenues dans l'EIC 2009. Si l'individu a été dans la catégorie active avant 54 ans quel que soit le nombre d'année et le régime, nous le classons systématiquement dans cette catégorie, quel que soit son régime de fin de carrière.

Les individus polypensionnés public/privé étant classés dans la catégorie active liquident un premier droit à leur âge de taux plein (par l'âge ou la durée) entre 55 et 60 ans pour la génération 1954¹. En revanche, la pension du secteur privé est systématiquement liquidée à l'âge minimal d'ouverture des droits du secteur privé soit 61 ans et 7 mois.

Enfin, pour calculer une pension de retraite suivant les règles du privé, il nous a fallu définir quels individus étaient cadres, afin qu'ils puissent bénéficier d'une pension à l'AGIRC. Un individu est considéré cadre s'il a cotisé à l'AGIRC à un moment dans sa carrière, ou s'il est considéré comme cadre ou dirigeant à un moment dans sa carrière selon les données du panel DADS, ou si nous avons l'information dans l'EIC 2009 par le régime. Ces différentes informations conduisent à une estimation de la part de cadres à près de 16,5 % parmi l'ensemble des assurés ayant validé au moins 1 trimestre dans le secteur public². La sous-estimation étant relativement importante, nous tirons aléatoirement des individus parmi les non-cadres terminant leur carrière dans le secteur public et ayant une rémunération se situant dans les 4 derniers déciles ; ces individus se voient changer leur statut en cadre afin d'accroître la proportion de cadres ; Au final, sur le champ des individus ayant validé au moins 1 trimestre dans le secteur public, (la proportion de cadres est de 27,4% pour la génération 1954, 28,3% pour la génération 1958 et 27,7 % pour la génération 1962). A titre de comparaison, on dénombre 28,4 % d'agents de catégorie A selon les chiffres clés 2011 de la DGAFFP.

Les pensions sont calculées en mobilisant l'outil CALIPER de la DREES (Duc & *alii.*, 2012). Cet outil calcule les droits à pension pour les affiliés du régime général (CNAV), de la MSA salariés, du RSI et des régimes complémentaires correspondants (Agirc, Arrco, Ircantec et RCI). Le régime de la fonction publique d'État, la CNRACL et le FSPOEIE ainsi que le RAFFP sont intégrés à cet outil sous une même législation³.

La simulation est effectuée sur les individus des générations 1954, 1958 et 1962 ayant validé au moins 1 trimestre dans les régimes du secteur public. Les individus affiliés à la fonction publique d'État militaire sont exclus du champ, tout comme les individus ayant liquidé des droits dans un régime du secteur public avant 54 ans⁴.

Le tableau A donne la répartition des individus dans le champ de l'étude selon ces différents éléments et le tableau B selon la durée de la carrière entre le secteur privé et la fonction publique.

¹ Entre 56 ans et 2 mois et 61 ans et 2 mois pour la génération 1958 et entre 57 et 62 ans pour la génération 1962.

² La méthode de détermination du caractère de « cadre » utilisée est imparfaite dans la mesure où certains régimes n'ont pas renseigné cette variable dans l'EIC 2009 et où d'autre part les secteurs (donc les individus) ne sont pas tous présents dans le panel Dads (En particulier, la fonction publique d'État n'est pas dans le panel Dads ; par ailleurs, certains secteurs n'ont intégré le champ du panel Dads que tardivement par rapport aux générations étudiées).

³ Les régimes spéciaux étant considérés dans la catégorie publique au sein du modèle Trajectoire, leurs pensions sont estimées sur les mêmes bases que la législation du secteur public. La MSA non salariés est également prise en compte en ce qui concerne le régime de base. En revanche, le régime complémentaire de la MSA non salariés et les régimes de base et complémentaire des régimes des professions libérales sont actuellement absents de CALIPER. Pour les individus relevant de ces régimes, la pension tous régimes calculée est donc sous-estimée.

⁴ Ces départs concernent 17 % des individus ayant validés au moins un trimestre dans un régime de la fonction publique (en incluant les militaires), cela exclut en partie certains départs anticipés au titre des parents de 3 enfants ou plus.

Tableau A : Répartition selon le sexe, le statut, la catégorie et le régime de fin de carrière

En % des effectifs pour chaque génération

Catégorie	Régime à 54 ans	Statut	Génération 1954			Génération 1958			Génération 1962		
			Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Sédentaire	Privé	Non cadre	3,7	4,0	7,7	6,8	6,7	13,5	8,6	11,0	19,6
		Cadre	3,4	2,0	5,5	4,6	2,8	7,4	4,1	3,2	7,3
		Ensemble	7,1	6,0	13,1	11,3	9,5	20,8	12,7	14,1	26,9
	Public	Non cadre	19,6	27,5	47,1	12,2	25,0	37,2	11,9	21,5	33,5
		Cadre	7,3	7,2	14,5	6,9	7,1	14,0	7,3	6,6	13,9
		Ensemble	26,9	34,7	61,6	19,1	32,1	51,2	19,3	28,1	47,3
Ensemble			34,0	40,7	74,7	30,5	41,5	72,0	32,0	42,2	74,2
Actif	Privé	Non cadre	2,4	2,2	4,6	2,8	2,4	5,2	3,0	2,9	5,9
		Cadre	1,9	1,0	2,9	1,5	1,1	2,7	1,5	0,9	2,4
		Ensemble	4,3	3,3	7,5	4,4	3,5	7,9	4,4	3,8	8,3
	Public	Non cadre	7,7	5,4	13,1	6,8	8,9	15,8	5,3	7,4	12,7
		Cadre	2,5	2,1	4,6	2,6	1,7	4,3	2,7	1,5	4,1
		Ensemble	10,2	7,5	17,7	9,4	10,6	20,0	8,0	8,8	16,8
Ensemble			14,4	10,7	25,2	13,7	14,2	27,9	12,4	12,7	25,1
Ensemble			48,5	51,5	100,0	44,3	55,7	100,0	44,4	54,9	99,4

Note : Pour la génération 1954, les catégories avec moins de 2,5 % concernent moins de 50 personnes ; Effectif total : génération 1954 : 1 834 individus ; génération 1958 : 1 834 ; génération 1962 : 1 641. Certains individus n'ont pas de régime à 54 ans. Cela explique pourquoi on n'obtient pas 100 % pour la génération 1962.

Champ : individus ayant validé au moins 1 trimestre dans la fonction publique (hors militaire et hors retraités avant 54 ans), générations 1954, 1958 et 1962.

Sources : EIC2009, Trajectoire, DREES

Tableau B : Répartition selon le sexe, la catégorie et le régime principal (en termes de durée de carrière)

Catégorie	Type de pensionnés	Secteur Principal	Génération 1954			Génération 1958			Génération 1962		
			Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Sédentaire	Polypensionnés	Privé	6,9	7,5	14,4	9,3	9,2	18,5	10,6	12,4	23,0
		Public	25,0	31,4	56,4	19,7	30,4	50,1	20,0	29,0	49,1
		Ensemble	31,9	38,9	70,8	29,0	39,6	68,6	30,7	41,4	72,1
	Monopensionnés	Public	2,1	1,9	4,0	1,5	1,9	3,4	1,5	1,2	2,7
		Ensemble	2,1	1,9	4,0	1,5	1,9	3,4	1,5	1,2	2,7
	Ensemble		34,0	40,8	74,8	30,5	41,5	72,1	32,2	42,6	74,8
Actif	Polypensionnés	Privé	3,0	2,5	5,5	2,8	2,0	4,9	3,4	3,4	6,8
		Public	10,6	7,5	18,2	10,3	11,0	21,2	8,7	8,3	16,9
		Ensemble	13,6	10,0	23,7	13,1	13,0	26,1	12,1	11,7	23,8
	Monopensionnés	Public	0,8	0,7	1,5	0,7	1,2	1,9	0,4	1,0	1,5
		Ensemble	0,8	0,7	1,5	0,7	1,2	1,9	0,4	1,0	1,5
	Ensemble		14,4	10,7	25,2	13,7	14,2	27,9	12,5	12,7	25,2
Ensemble		48,5	51,5	100,0	44,3	55,7	100,0	44,7	55,3	100,0	

Note : Pour la génération 1954, les catégories avec moins de 2,5 % concernent moins de 50 personnes ; Effectif total : génération 1954 : 1 834 individus ; génération 1958 : 1 834 ; génération 1962 : 1 641

Champ : individus ayant validé au moins 1 trimestre dans la fonction publique (hors militaire et hors retraités avant 54 ans), générations 1954, 1958 et 1962.

Sources : EIC2009, Trajectoire, DREES

N'ayant pas d'information sur le dernier indice des agents du secteur public, utilisé pour le calcul de la pension de retraite, nous appliquons les mêmes hypothèses que celles faites pour le modèle de microsimulation Trajectoire (Duc & *alii.*, 2013). Faute d'hypothèses plus convaincantes, au-delà de 54 ans, les salaires suivent l'évolution du salaire moyen par tête (SMPT) ; le taux de prime étant supposé fixe après 54 ans, le traitement indiciaire est, comme le salaire total, supposé suivre l'évolution du SMPT. Dans certains cas, comme à la CNRACL, les taux de prime ne sont pas disponibles. Dans ce cas, ils sont imputés à partir de la rémunération.

En dernier lieu, le contrefactuel dans le secteur privé est construit à salaire net inchangé en utilisant les taux de cotisations salariales fournis par le secrétariat général du COR. Les trimestres issus de ces nouveaux salaires ont été recalculés pour les années concernées, tout comme le nombre de points dans les régimes complémentaires⁵. En revanche, l'âge de liquidation reste le même dans les deux simulations (sauf pour les actifs – cf. *supra*). Il sera néanmoins mentionné lorsque les individus ont gagné ou perdu des trimestres entre les deux scénarios.

Le panel État de l'INSEE n'étant disponible qu'à partir de 1978, certains individus ont un salaire nul avant cette date, tout en ayant cotisé des trimestres. Pour ces individus, le salaire brut privé est celui permettant de cotiser exactement le nombre de trimestres renseignés par les régimes de la fonction publique (nombre de trimestres * salaire validant). Pour la génération 1954, seules les années avant 22 ans sont concernées. Ces années ne devraient pas être prises en compte dans le calcul du SAM ce qui ne devrait pas biaiser les résultats obtenus pour le régime général. Cela peut toutefois engendrer un léger biais sur les complémentaires.

Pour les mères de famille, le nombre de trimestres de majoration de durée d'assurance (MDA) est mis en conformité avec les règles du privé, soit 8 trimestres par enfant au lieu de 4 initialement.

II. Résultats

Nous présentons les comparaisons selon 2 scénarios possibles concernant les taux de cotisation dans les régimes complémentaires Agirc/Arrco :

- Les taux de cotisation sont identiques aux taux de cotisation utilisés dans le modèle Trajectoire soit les taux moyens pour les tranches 1 et 2 de l'Arrco et les taux des tranches B et C de l'Agirc
- Les taux de cotisations pour les années converties au régime du privé sont les taux maximaux pour les tranches 1 et 2 de l'Arrco et B et C de l'Agirc.

- Comparaison de la pension moyenne dans les deux scénarios par grande catégorie

Dans la législation actuelle, les hommes de la génération 1954 dans le champ de l'étude ont une pension mensuelle moyenne (tous régimes) de 1 753€ et les femmes de 1 519€ (tableau 1). Les pensions moyennes sont respectivement de 1 795€ et 1 502€ pour la génération 1958 (tableau 2) et de 1 810€ et 1 557€ pour la génération 1962 (tableau 3). Conformément à l'hypothèse de liquidation des droits dans le secteur public, toutes les pensions sont liquidées à taux plein. Si, en ne modifiant pas l'âge de liquidation (à l'exception des agents de la catégorie active, cf. ci-dessus), les pensions étaient calculées avec les règles du privé (Cnav, Agirc et Arrco), les pensions diminueraient en moyenne de 3 % pour les hommes et de 4 % pour les femmes pour la génération 1954, elles augmenteraient de 0,9 % et 4 % pour les hommes et les femmes de la génération 1958 et seraient quasiment équivalentes pour la génération 1962 pour les hommes comme pour les femmes.

Pour la génération 1954, la légère perte de pension moyenne dans le scénario de passage aux règles du privé est en partie due au fait que la liquidation à taux plein n'est plus assurée pour l'ensemble des individus, l'âge d'annulation de la décote n'étant pas le même dans le secteur privé et dans le secteur public pour cette génération. Ainsi, en moyenne les hommes liquident avec une décote de 4 trimestres et les femmes avec une décote de 3 trimestres pour la génération 1954. L'écart entre les âges d'annulation de la décote entre régime général et fonction publique concernent toutes les générations, jusqu'à la génération 1957, pour les actifs et les sédentaires, et la génération 1962 pour les actifs ; par ailleurs, le recalcul du nombre de

⁵ Toutes les années pour lesquelles l'individu était affilié à la fonction publique sont converties en points Agirc/Arrco même si l'individu était affecté à l'Ircantec à un moment de sa carrière.

trimestres en fonction du nouveau salaire brut peut diminuer également le nombre de trimestres validés pour certains individus. Sur la génération 1962, ces deux effets engendrent 2 trimestres de décote en moyenne. Les résultats présentés dans cette étude dépendent par conséquent fortement des hypothèses retenues. En revanche, le nombre de trimestres de surcote est plus difficilement calculable ; il n'a donc pas été pris en compte dans les estimations présentées.

Ainsi, si on calcule une pension hors décote⁶ sans modification de l'âge de liquidation, le passage aux règles du privé accroît le niveau de pension de 0,3 % pour les hommes de la génération 1954 ; pour les femmes, il diminue de 1,6 %.

Pour la génération 1954, les plus fortes baisses de pension concernent les actifs, notamment à cause de l'hypothèse de liquidation qui entraîne une forte décote lorsqu'on applique les règles du privé (hors décote, la pension est quasiment identique), ainsi que les non cadres et les monopensionnés du secteur public. Pour la génération 1958, seuls les actifs voient leur pension baisser (de moins de 2 %). Les pertes sont à nouveau présentes pour la génération 1962 mais de façon atténuées par rapport à la génération 1954. Les pensions moyennes des sédentaires, des cadres et des polypensionnés avec le secteur privé comme régime dominant (en termes de durée) sont quasiment identiques dans les deux scénarios pour la génération 1954 et supérieure de 5 % pour les cadres de la génération 1958.

Ces écarts de pension globalement faibles sont à rapprocher de l'augmentation du nombre moyen de trimestres validés tous régimes, augmentation due soit à l'obtention de trimestres supplémentaires lors du calcul avec les salaires (et non plus via la quotité de travail) mais surtout aux trimestres de MDA qui comptent 2 fois plus dans le secteur privé : ainsi les femmes gagnent 6 à 7 trimestres en moyenne selon les générations contre 2 à 3 pour les hommes.

La prise en compte des taux maximum dans les régimes complémentaires entraîne une différence de l'ordre de 4 points sur les écarts de pension. L'écart sur l'ensemble des individus du champ de l'étude étant alors légèrement positif en faveur des règles du privé pour la génération 1954.

La pension hors minima permet d'analyser les variations de pension moyenne uniquement sur les droits accumulés. De plus, dans la mesure où l'âge de liquidation n'est pas modifié lors de cet exercice de simulation, nombre d'individus se voient appliquer une décote qui de fait, ne leur permet pas d'être éligible au minimum contributif, ce qui n'est pas le cas pour le scénario de référence dans lequel tous les individus liquidant à taux plein, tout le monde est éligible au minimum garanti. Hors minima, les écarts de pension sont plus faibles, en moyenne de 4 à 5 points, excepté pour les monopensionnés du secteur public, les pensions avec et hors minima étant quasiment identiques.

La distribution des écarts (Tableaux 4, 5 et Annexe 1) montre une grande disparité puisque 10 % des individus perdent plus de 28% de leur pension et 10 % des individus gagnent plus de 25%. Les fortes pertes se retrouvent surtout pour les agents de la catégorie active pour lesquels plus de 79% des individus subissent une perte pour la génération 1954 (graphique 1).

Les pertes de pension obtenues dans cette étude sont plus faibles que celles estimées dans le document n°8 de la séance du COR du 21 Octobre 2009 avec le modèle Destinie de l'Insee. Ainsi dans ce document, la variation moyenne de pension à âge de liquidation inchangé et à salaire net constant était de -16,3%⁷ que l'on peut comparer au -0,9% pour la catégorie sédentaire de la génération 1954. Plusieurs différences peuvent expliquer ce résultat. D'une part, l'étude de l'Insee repose sur les personnes ayant liquidé une pension entre 2003 et 2013, soit pour des générations plus anciennes que celles étudiées dans ce document. Or on note un rapprochement des pensions dans les deux scénarios au fil des générations. Par ailleurs, les hypothèses sur la liquidation sont différentes entre les deux études. En particulier, dans l'étude de l'Insee, l'hypothèse d'une liquidation au taux plein n'est pas faite. Enfin, la législation est différente. En particulier, les âges d'annulation de la décote dans le privé et dans le public n'ont pas encore convergé dans l'étude de l'Insee, alors qu'ils sont proches dans l'étude présentée ici.

⁶ L'annulation de la décote permet également de devenir éligible au minimum contributif dans les simulations présentées.

⁷ Estimation sur les liquidants entre 2003 et 2013, hors catégorie active.

Tableau 1 : Comparaison des pensions mensuelles, SAM et trimestres entre la législation actuelle et le passage au privé pour les agents de la fonction publique, génération 1954 (en euros 2010)

	Pension moyenne législation actuelle	Pension moyenne passage au privé	Écart pension moyenne	Pension moyenne passage au privé taux max	Écart pension moyenne taux max	Pension moyenne hors minima législation actuelle	Pension moyenne hors minima passage au privé	Écart pension moyenne hors minima	Pension moyenne hors décote passage au privé	Écart pension moyenne hors décote
Ensemble	1 633	1 573	-3,6%	1 643	0,6%	1 558	1 569	0,7%	1 623	-0,6%
Homme	1 753	1 694	-3,4%	1 765	0,7%	1 683	1 687	0,2%	1 759	0,3%
Femme	1 519	1 459	-4,0%	1 527	0,5%	1 441	1 457	1,1%	1 495	-1,6%
Sédentaires	1 741	1 726	-0,9%	1 803	3,6%	1 664	1 721	3,4%	1 738	-0,2%
Actifs	1 310	1 117	-14,8%	1 163	-11,2%	1 243	1 115	-10,3%	1 283	-2,1%
Non cadres	1 499	1 410	-5,9%	1 481	-1,2%	1 410	1 406	-0,3%	1 456	-2,9%
Cadres	1 987	2 006	1,0%	2 071	4,2%	1 950	2 001	2,6%	2 066	4,0%
Polypensionnés Privé	1 437	1 451	0,9%	1 469	2,2%	1 352	1 436	6,2%	1 498	4,2%
Polypensionnés Public	1 665	1 595	-4,2%	1 676	0,7%	1 589	1 593	0,2%	1 645	-1,2%
Monopensionnés Public	1 896	1 714	-9,6%	1 810	-4,6%	1 885	1 714	-9,1%	1 784	-5,9%

	SAM législation actuelle (à la date de liquidation)	SAM passage au privé (à la date de liquidation)	NB moyen de trimestre de décote	Nb moyen de trimestres validés dans le secteur public	Nb moyen de trimestres tous régimes législation actuelle	Nb moyen de trimestres passage au privé
Ensemble	12 340	30 821	3,5	123	160	165
Homme	13 442	31 365	4,1	121	159	161
Femme	11 280	30 308	2,9	126	161	168
Sédentaires	12 148	31 696	0,7	129	166	171
Actifs	13 150	28 200	11,9	108	143	146
Non cadres	10 688	29 962	3,4	128	161	166
Cadres	16 528	33 098	3,9	112	158	162
Polypensionnés Privé	20 087	24 204	4,2	31	156	158
Polypensionnés Public	9 504	32 257	3,3	142	161	166
Monopensionnés Public	0	34 740	4,3	161	161	166

Champ : individus ayant validé au moins 1 trimestre dans la fonction publique (hors militaire et hors retraités avant 54 ans), génération 1954.

Sources : EIC2009, Trajectoire, CALIPER, DREES

Tableau 2 : Comparaison des pensions mensuelles, SAM et trimestres entre la législation actuelle et le passage au privé pour les agents de la fonction publique, génération 1958 (en euros 2010)

	Pension moyenne législation actuelle	Pension moyenne passage au privé	Écart pension moyenne	Pension moyenne passage au privé taux max	Écart pension moyenne taux max	Pension moyenne hors minima législation actuelle	Pension moyenne hors minima passage au privé	Écart pension moyenne hors minima	Pension moyenne hors décote passage au privé	Écart pension moyenne hors décote
Ensemble	1 632	1 672	2,4%	1 744	6,8%	1 571	1 665	6,0%	1 698	4,0%
Homme	1 795	1 812	0,9%	1 883	4,9%	1 741	1 805	3,7%	1 845	2,8%
Femme	1 502	1 561	3,9%	1 633	8,7%	1 436	1 554	8,2%	1 581	5,2%
Sédentaires	1 702	1 766	3,8%	1 842	8,2%	1 632	1 758	7,7%	1 767	3,8%
Actifs	1 451	1 427	-1,7%	1 489	2,6%	1 412	1 424	0,8%	1 519	4,7%
Non cadres	1 440	1 454	1,0%	1 527	6,0%	1 368	1 446	5,7%	1 475	2,4%
Cadres	2 119	2 223	4,9%	2 294	8,3%	2 085	2 220	6,5%	2 263	6,8%
Polypensionnés Privé	1 567	1 578	0,7%	1 596	1,8%	1 492	1 554	4,2%	1 609	2,7%
Polypensionnés Public	1 641	1 689	2,9%	1 776	8,2%	1 579	1 686	6,8%	1 713	4,4%
Monopensionnés Public	1 804	1 858	3,0%	1 962	8,8%	1 799	1 858	3,3%	1 876	4,0%

	SAM législation actuelle (à la date de liquidation)	SAM passage au privé (à la date de liquidation)	NB moyen de trimestre de décote	Nb moyen de trimestres validés dans le secteur public	Nb moyen de trimestres tous régimes législation actuelle	Nb moyen de trimestres passage au privé
Ensemble	13 035	34 034	1,7	123	164	170
Homme	13 969	34 459	2,0	115	163	166
Femme	12 220	33 696	1,4	129	165	172
Sédentaires	13 023	34 515	0,0	122	168	174
Actifs	13 083	32 786	6,0	123	154	159
Non cadres	10 867	32 619	1,6	128	165	170
Cadres	17 920	37 629	1,9	109	164	168
Polypensionnés Privé	22 589	26 715	2,1	30	165	166
Polypensionnés Public	8 925	36 077	1,6	144	164	171
Monopensionnés Public	0	38 329	1,1	165	165	173

Champ : individus ayant validé au moins 1 trimestre dans la fonction publique (hors militaire et hors retraités avant 54 ans), génération 1958.

Sources : EIC2009, Trajectoire, CALIPER, DREES

Tableau 3 : Comparaison des pensions mensuelles, SAM et trimestres entre la législation actuelle et le passage au privé pour les agents de la fonction publique, génération 1962 (en euros 2010)

	Pension moyenne législation actuelle	Pension moyenne passage au privé	Écart pension moyenne	Pension moyenne passage au privé taux max	Écart pension moyenne taux max	Pension moyenne hors minima législation actuelle	Pension moyenne hors minima passage au privé	Écart pension moyenne hors minima	Pension moyenne hors décote passage au privé	Écart pension moyenne hors décote
Ensemble	1 670	1 666	-0,2%	1 738	4,1%	1 621	1 659	2,3%	1 693	1,4%
Homme	1 810	1 808	-0,1%	1 881	3,9%	1 769	1 802	1,9%	1 844	1,9%
Femme	1 557	1 551	-0,4%	1 623	4,3%	1 502	1 543	2,7%	1 571	0,9%
Sédentaires	1 750	1 762	0,7%	1 838	5,0%	1 694	1 754	3,5%	1 762	0,7%
Actifs	1 433	1 382	-3,6%	1 444	0,7%	1 406	1 378	-2,0%	1 487	3,8%
Non cadres	1 471	1 436	-2,4%	1 508	2,5%	1 415	1 428	0,9%	1 458	-0,9%
Cadres	2 186	2 262	3,5%	2 337	6,9%	2 158	2 259	4,7%	2 301	5,3%
Polypensionnés Privé	1 422	1 428	0,5%	1 447	1,8%	1 359	1 408	3,6%	1 453	2,2%
Polypensionnés Public	1 762	1 750	-0,6%	1 845	4,7%	1 716	1 748	1,9%	1 778	0,9%
Monopensionnés Public	1 997	2 032	1,7%	2 142	7,3%	1 994	2 032	1,9%	2 057	3,0%

	SAM législation actuelle (à la date de liquidation)	SAM passage au privé (à la date de liquidation)	NB moyen de trimestre de décote	Nb moyen de trimestres validés dans le secteur public	Nb moyen de trimestres tous régimes législation actuelle	Nb moyen de trimestres passage au privé
Ensemble	15 406	37 118	1,9	110	161	165
Homme	16 789	38 233	2,4	103	157	160
Femme	14 243	36 217	1,5	115	164	170
Sédentaires	15 394	37 665	0,0	111	165	170
Actifs	15 460	35 488	7,5	105	147	151
Non cadres	12 654	35 126	1,8	111	160	165
Cadres	22 490	42 280	2,1	105	162	166
Polypensionnés Privé	23 867	29 009	2,1	30	163	165
Polypensionnés Public	10 354	40 374	1,8	136	159	165
Monopensionnés Public	0	43 320	1,6	161	161	168

Champ : individus ayant validé au moins 1 trimestre dans la fonction publique (hors militaire et hors retraités avant 54 ans), génération 1962.

Sources : EIC2009, Trajectoire, CALIPER, DREES

Tableau 4 : distribution des écarts relatifs de pension mensuelle moyenne, sous hypothèse de cotisation aux taux moyens dans les régimes complémentaires

	1954			1958			1962		
	1er quartile	Médiane	3ème quartile	1er quartile	Médiane	3ème quartile	1er quartile	Médiane	3ème quartile
Ensemble	-16,1%	-3,1%	10,0%	-9,9%	0,6%	15,7%	-12,6%	-1,5%	14,0%
Homme	-15,2%	-3,9%	8,4%	-11,4%	-0,6%	13,8%	-12,0%	-1,8%	11,6%
Femme	-16,9%	-1,8%	11,4%	-8,4%	1,9%	16,8%	-12,9%	-0,8%	14,7%
Sédentaires	-11,7%	-0,4%	13,9%	-7,4%	1,5%	17,2%	-11,8%	-0,5%	14,7%
Actifs	-27,4%	-13,4%	-1,4%	-14,6%	-2,3%	11,6%	-15,2%	-4,3%	8,4%
Non cadres	-17,0%	-4,4%	8,8%	-11,4%	0,0%	15,1%	-14,0%	-3,2%	12,6%
Cadres	-11,6%	-0,3%	12,4%	-4,3%	1,9%	18,6%	-6,9%	1,1%	16,1%
Polypensionnés Privé	-6,3%	-1,0%	3,3%	-4,2%	-0,4%	2,8%	-5,4%	-0,6%	3,1%
Polypensionnés Public	-17,1%	-4,7%	12,9%	-11,7%	3,5%	18,8%	-14,0%	-3,5%	16,7%
Monopensionnés Public	-23,6%	-8,9%	8,3%	-10,8%	1,5%	19,1%	-14,0%	6,1%	17,4%

Champ : individus ayant validé au moins 1 trimestre dans la fonction publique (hors militaire et hors retraités avant 54 ans), générations 1954, 1958 et 1962.

Sources : EIC2009, Trajectoire, CALIPER, DREES

Tableau 5 : distribution des écarts relatifs de pension mensuelle moyenne, sous hypothèse de cotisation aux taux maximum dans les régimes complémentaires

	1954			1958			1962		
	1er quartile	Médiane	3ème quartile	1er quartile	Médiane	3ème quartile	1er quartile	Médiane	3ème quartile
Ensemble	-11,8%	-0,3%	14,9%	-5,5%	3,8%	21,7%	-8,0%	0,3%	19,6%
Homme	-11,4%	-1,1%	13,5%	-7,2%	0,9%	19,5%	-7,7%	0,0%	17,5%
Femme	-12,4%	0,5%	17,2%	-4,4%	6,0%	22,8%	-8,4%	0,8%	20,9%
Sédentaires	-7,4%	2,4%	19,5%	-3,9%	5,3%	23,3%	-7,2%	1,2%	20,6%
Actifs	-24,0%	-10,3%	1,9%	-10,9%	-0,4%	17,0%	-11,1%	-1,8%	14,0%
Non cadres	-12,8%	-1,1%	14,3%	-6,9%	3,2%	21,0%	-9,2%	-0,6%	18,4%
Cadres	-8,9%	0,6%	17,3%	-2,4%	4,4%	23,8%	-3,3%	2,4%	21,7%
Polypensionnés Privé	-5,4%	-0,2%	6,1%	-3,1%	0,1%	4,6%	-3,6%	-0,1%	4,3%
Polypensionnés Public	-12,6%	-0,1%	18,4%	-6,8%	8,9%	25,1%	-9,0%	1,8%	23,1%
Monopensionnés Public	-19,3%	-4,0%	13,6%	-6,1%	7,7%	26,0%	-8,9%	12,7%	24,2%

Champ : individus ayant validé au moins 1 trimestre dans la fonction publique (hors militaire et hors retraités avant 54 ans), générations 1954, 1958 et 1962.

Sources : EIC2009, Trajectoire, CALIPER, DREES

- Comparaison de la pension moyenne dans les deux scénarios en fonction de la durée validée et du taux de prime

Selon le nombre de trimestres validés dans le secteur public, les pertes de pension sont plus importantes pour les carrières longues dans ce secteur pour la génération 1954 (tableau 6). Ce quartile est principalement composé des monopensionnés du secteur public et des non-cadres. A contrario, les gains de pension pour la génération 1958 se concentrent plutôt vers les quartiles élevés pour les hommes, comme pour les femmes.

Selon le nombre de trimestres validés tous régimes (tableau 7), le premier quartile est celui avec les plus fortes pertes pour toutes les générations, celui-ci ayant une forte proportion d'agents de la catégorie active⁸

Enfin, par quartile de taux de prime, les pertes de pension sont plus prononcées pour le premier décile et le premier quartile pour les hommes et les femmes de génération 1954, 1958 et 1962 (tableau 8) alors que les gains concernent principalement le haut de la distribution. Plus les primes sont élevées et plus les règles du privé sont avantageuses dans la mesure où l'intégralité du salaire est pris en compte à la fois pour le calcul du SAM pour la retraite du régime général et également pour le calcul des points dans les régimes complémentaires. A l'inverse, les primes ne sont que très partiellement prise en compte dans le calcul de la pension dans le public. Ainsi, avec l'application du taux maximum dans les régimes complémentaires le dernier quartile a un gain de pension de plus de 10 % pour les générations 1954 et 1958. La génération 1962 est moins concernée dans la mesure où les taux de prime sont plus imputés que dans les deux autres générations, la distribution est plus centrée.

Tableau 6 : Pension moyenne mensuelle dans les 2 scénarii, par sexe et nombre de trimestres validés dans le secteur public (en euros 2010)

1954						
	Trimestres validés dans le secteur public (Quartile)	Pension moyenne législation actuelle	Pension moyenne passage au privé	Écart pension moyenne	Pension moyenne passage au privé taux max	Écart pension moyenne taux max
Homme	[1 ; 103]	1 522	1 492	-2,0%	1 518	-0,3%
	[104 ; 138]	1 439	1 398	-2,8%	1 466	1,9%
	[139 ; 159]	1 868	1 820	-2,5%	1 914	2,5%
	[160 ; max]	2 092	1 968	-5,9%	2 074	-0,9%
Femme	[1 ; 99]	1 057	1 063	0,6%	1 095	3,6%
	[100 ; 142]	1 437	1 330	-7,4%	1 395	-2,9%
	[143 ; 162]	1 722	1 657	-3,8%	1 742	1,1%
	[163 ; max]	1 867	1 774	-5,0%	1 869	0,1%

1958						
	Trimestres validés dans le secteur public (Quartile)	Pension moyenne législation actuelle	Pension moyenne passage au privé	Écart pension moyenne	Pension moyenne passage au privé taux max	Écart pension moyenne taux max
Homme	[1 ; 69]	1 734	1 733	0,0%	1 750	0,9%
	[70 ; 141]	1 615	1 577	-2,4%	1 649	2,1%
	[142 ; 160]	1 810	1 866	3,1%	1 963	8,4%
	[161 ; max]	1 981	2 029	2,4%	2 137	7,9%

⁸ La détermination de la catégorie active dans le cadre de la modélisation ne repose pas sur un nombre d'année minimal (cf. partie 1). De ce fait, les personnes relevant de cette catégorie peuvent être nombreux dans le premier quartile de durée validée.

Femme	[1 ; 105]	1 199	1 206	0,6%	1 239	3,4%
	[106 ; 148]	1 474	1 512	2,6%	1 589	7,8%
	[149 ; 166]	1 633	1 729	5,9%	1 823	11,6%
	[167 ; max]	1 725	1 824	5,7%	1 925	11,6%

1962						
	Trimestres validés dans le secteur public (Quartile)	Pension moyenne législation actuelle	Pension moyenne passage au privé	Écart pension moyenne	Pension moyenne passage au privé taux max	Écart pension moyenne taux max
Homme	[1 ; 54]	1 527	1 519	-0,6%	1 533	0,4%
	[55 ; 119]	1 433	1 340	-6,5%	1 398	-2,4%
	[120 ; 158]	2 053	2 140	4,2%	2 249	9,6%
	[159 ; max]	2 187	2 188	0,1%	2 308	5,6%
Femme	[1 ; 72]	1 036	1 002	-3,3%	1 025	-1,1%
	[73 ; 131]	1 460	1 443	-1,2%	1 515	3,8%
	[132 ; 163]	1 770	1 831	3,4%	1 934	9,2%
	[164 ; max]	1 964	1 917	-2,4%	2 027	3,2%

Champ : individus ayant validé au moins 1 trimestre dans la fonction publique (hors militaire et hors retraités avant 54 ans), générations 1954, 1958 et 1962.

Sources : EIC2009, Trajectoire, CALIPER, DREES

Tableau 7 : Pension moyenne mensuelle dans les 2 scénarii, par sexe et nombre de trimestres validés tous régimes (en euros 2010)

1954						
	Trimestres validés tous régimes (Quartile)	Pension moyenne législation actuelle	Pension moyenne passage au privé	Écart pension moyenne	Pension moyenne passage au privé taux max	Écart pension moyenne taux max
Homme	[1 ; 151]	1 211	1 087	-10,2%	1 132	-6,5%
	[152 ; 167]	1 832	1 789	-2,3%	1 870	2,0%
	[168 ; 171]	2 108	2 106	-0,1%	2 192	4,0%
	[172 ; max]	1 877	1 811	-3,5%	1 886	0,5%
Femme	[1 ; 151]	1 119	989	-11,6%	1 036	-7,4%
	[152 ; 167]	1 572	1 527	-2,8%	1 599	1,7%
	[168 ; 175]	1 716	1 709	-0,5%	1 790	4,3%
	[176 ; max]	1 656	1 588	-4,1%	1 656	0,0%

1958						
	Trimestres validés tous régimes (Quartile)	Pension moyenne législation actuelle	Pension moyenne passage au privé	Écart pension moyenne	Pension moyenne passage au privé taux max	Écart pension moyenne taux max
Homme	[1 ; 159]	1 405	1 336	-4,9%	1 391	-1,0%
	[160 ; 170]	1 951	1 998	2,4%	2 076	6,4%
	[171 ; 173]	2 093	2 146	2,5%	2 226	6,4%
	[174 ; max]	1 725	1 755	1,8%	1 826	5,9%

Femme	[1 ; 158]	1 175	1 156	-1,6%	1 211	3,1%
	[159 ; 171]	1 585	1 677	5,8%	1 760	11,0%
	[172 ; 177]	1 670	1 777	6,5%	1 867	11,8%
	[178 ; max]	1 578	1 632	3,4%	1 697	7,5%

1962						
	Trimestres validés tous régimes (Quartile)	Pension moyenne législation actuelle	Pension moyenne passage au privé	Écart pension moyenne	Pension moyenne passage au privé taux max	Écart pension moyenne taux max
Homme	[1 ; 153]	1 217	1 151	-5,4%	1 204	-1,0%
	[154 ; 170]	1 998	2 054	2,8%	2 142	7,2%
	[171 ; 173]	2 021	2 055	1,7%	2 134	5,6%
	[174 ; max]	1 989	1 959	-1,5%	2 029	2,0%
Femme	[1 ; 157]	1 155	1 135	-1,7%	1 192	3,1%
	[158 ; 171]	1 742	1 748	0,3%	1 835	5,3%
	[172 ; 178]	1 757	1 766	0,5%	1 854	5,5%
	[179 ; max]	1 580	1 561	-1,2%	1 621	2,6%

Champ : individus ayant validé au moins 1 trimestre dans la fonction publique (hors militaire et hors retraités avant 54 ans), générations 1954, 1958 et 1962.

Sources : EIC2009, Trajectoire, CALIPER, DREES

Tableau 8 : Pension moyenne mensuelle dans les 2 scénarii, par sexe et quartiles de taux de prime en fin de carrière (en euros 2010)

1954						
Sexe	Taux de prime	Pension moyenne législation actuelle	Pension moyenne passage au privé	Écart pension moyenne	Pension moyenne passage au privé taux max	Écart pension moyenne taux max
Homme	D1 [min ; 5,7]	1 736	1 477	-14,9%	1 546	-10,9%
	Q1 [min ; 10,3]	1 795	1 588	-11,5%	1 649	-8,1%
	Q2 [10,4 ; 16,4]	1 636	1 530	-6,5%	1 582	-3,3%
	Q3 [16,5 ; 26,8]	1 839	1 783	-3,0%	1 861	1,1%
	Q4 [26,9 ; max]	1 742	1 878	7,8%	1 973	13,3%
	D9 [43,7 ; max]	2 000	2 300	15,0%	2 420	21,0%
Femme	D1 [min ; 3,3]	1 681	1 349	-19,7%	1 413	-15,9%
	Q1 [min ; 7]	1 526	1 280	-16,2%	1 339	-12,3%
	Q2 [7,1 ; 11,3]	1 419	1 371	-3,4%	1 426	0,5%
	Q3 [11,4 ; 21,5]	1 542	1 484	-3,8%	1 557	1,0%
	Q4 [21,6 ; max]	1 592	1 704	7,0%	1 787	12,3%
	D9 [35,1 ; max]	1 771	1 894	7,0%	1 988	12,3%

1958						
Sexe	Taux de prime	Pension moyenne législation actuelle	Pension moyenne passage au privé	Écart pension moyenne	Pension moyenne passage au privé taux max	Écart pension moyenne taux max
Homme	D1 [min ; 8,9]	1 898	1 715	-9,6%	1 794	-5,5%
	Q1 [min ; 10,1]	1 868	1 728	-7,5%	1 786	-4,4%
	Q2 [10,2 ; 16,3]	1 616	1 561	-3,4%	1 614	-0,1%
	Q3 [16,4 ; 26,9]	1 983	1 984	0,1%	2 061	3,9%
	Q4 [27 ; max]	1 709	1 956	14,4%	2 050	19,9%
	D9 [44,9 ; max]	1 821	2 212	21,5%	2 317	27,2%
Femme	D1 [min ; 3,9]	1 560	1 460	-6,4%	1 530	-1,9%
	Q1 [min ; 7,4]	1 571	1 494	-4,9%	1 562	-0,6%
	Q2 [7,5 ; 11,8]	1 401	1 379	-1,6%	1 436	2,5%
	Q3 [11,9 ; 22,3]	1 494	1 551	3,8%	1 626	8,8%
	Q4 [22,4 ; max]	1 552	1 829	17,9%	1 922	23,9%
	D9 [38,3 ; max]	1 714	2 193	27,9%	2 300	34,1%

1962						
Sexe	Taux de prime	Pension moyenne législation actuelle	Pension moyenne passage au privé	Écart pension moyenne	Pension moyenne passage au privé taux max	Écart pension moyenne taux max
Homme	D1 [min ; 11,9]	1 168	1 077	-7,8%	1 098	-6,1%
	Q1 [min ; 14,6]	1 447	1 409	-2,7%	1 433	-1,0%
	Q2 [14,7 ; 18,4]	1 595	1 625	1,9%	1 703	6,7%
	Q3 [18,5 ; 20,5]	1 854	1 836	-0,9%	1 924	3,8%
	Q4 [20,6 ; max]	2 345	2 354	0,4%	2 455	4,7%
	D9 [31,8 ; max]	2 499	2 569	2,8%	2 668	6,8%
Femme	D1 [min ; 7,4]	1 010	902	-10,7%	920	-8,9%
	Q1 [min ; 9,3]	1 200	1 113	-7,2%	1 146	-4,5%
	Q2 [9,4 ; 11,5]	1 549	1 575	1,7%	1 656	6,9%
	Q3 [11,6 ; 13,7]	1 436	1 481	3,1%	1 556	8,3%
	Q4 [13,8 ; max]	2 056	2 046	-0,5%	2 148	4,5%
	D9 [21 ; max]	2 184	2 239	2,5%	2 345	7,4%

Champ : individus ayant validé au moins 1 trimestre dans la fonction publique (hors militaire et hors retraités avant 54 ans), générations 1954, 1958 et 1962.

Sources : EIC2009, Trajectoire, CALIPER, DREES

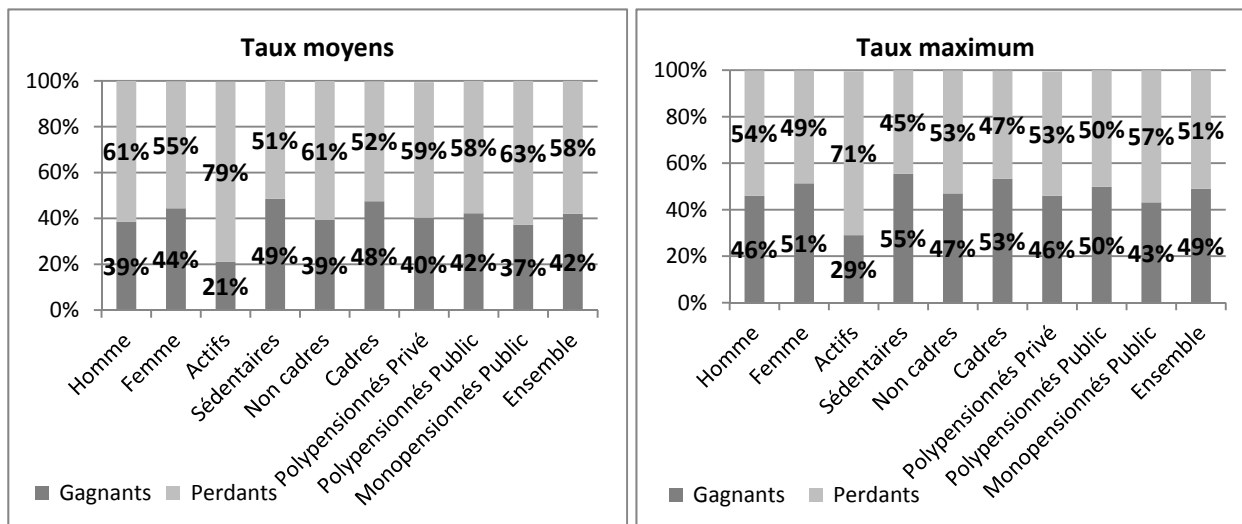
- Analyse des gagnants et des perdants du passage aux règles du privé

De 5 à 6 personnes sur dix seraient perdantes dans un passage aux règles du privé, à comportement inchangé (graphiques 1, 2 et 3). On n'observe pas de différence notable entre les hommes et les femmes quant aux proportions de perdants/gagnants pour la génération 1954. En revanche, pour la génération 1958, les femmes avec une pension supérieure avec les règles du privé sont majoritaires, notamment grâce aux trimestres de MDA qui limitent les départs avec décote.

Les agents de la catégorie active ont la proportion de perdants la plus importante avec près de 8 individus sur 10 percevant une retraite moins élevée pour la génération 1954 (56% pour la génération 1958 et 62% pour la génération 1962). Les cadres sont quant à eux l'une des catégories regroupant la plus forte

proportion de gagnants (48 % pour la génération 1954, 59% pour la génération 1958 et 55 % pour la génération 1962 avec l'application des taux moyens dans les régimes complémentaires). La deuxième catégorie avec le plus de gagnants est celle des sédentaires (49% pour la génération 1954, 56 % pour la génération 1958 et 47 % pour la génération 1962).

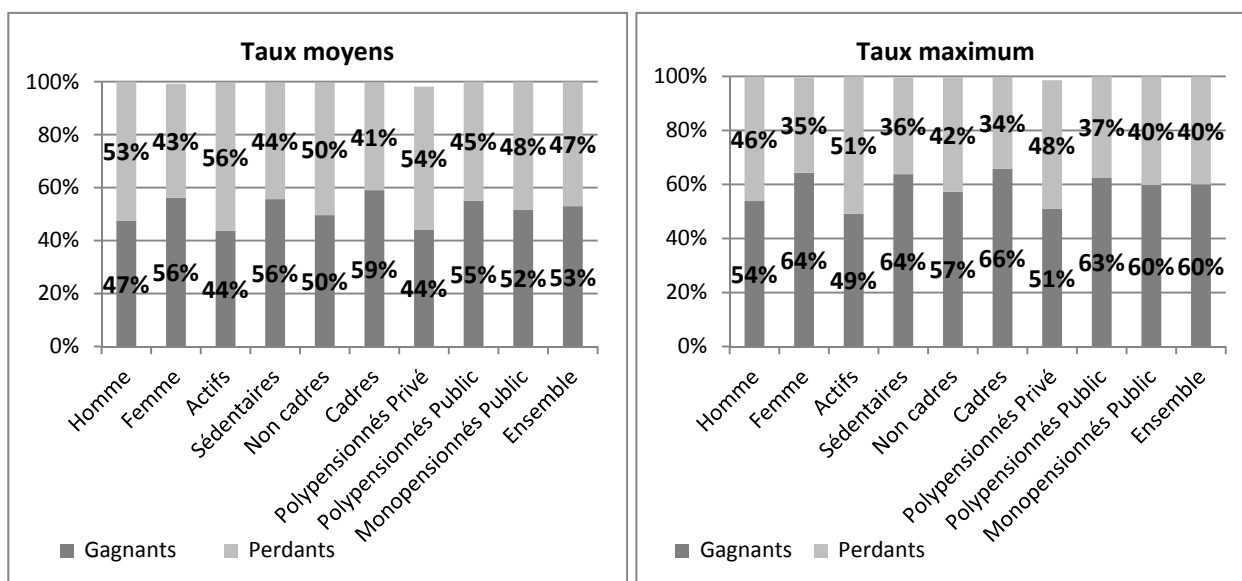
Graphique 1 : Part des gagnants, neutres et perdants, génération 1954



Champ : individus ayant validé au moins 1 trimestre dans la fonction publique (hors militaire et hors retraités avant 54 ans), génération 1954.

Sources : EIC2009, Trajectoire, CALIPER, DREES

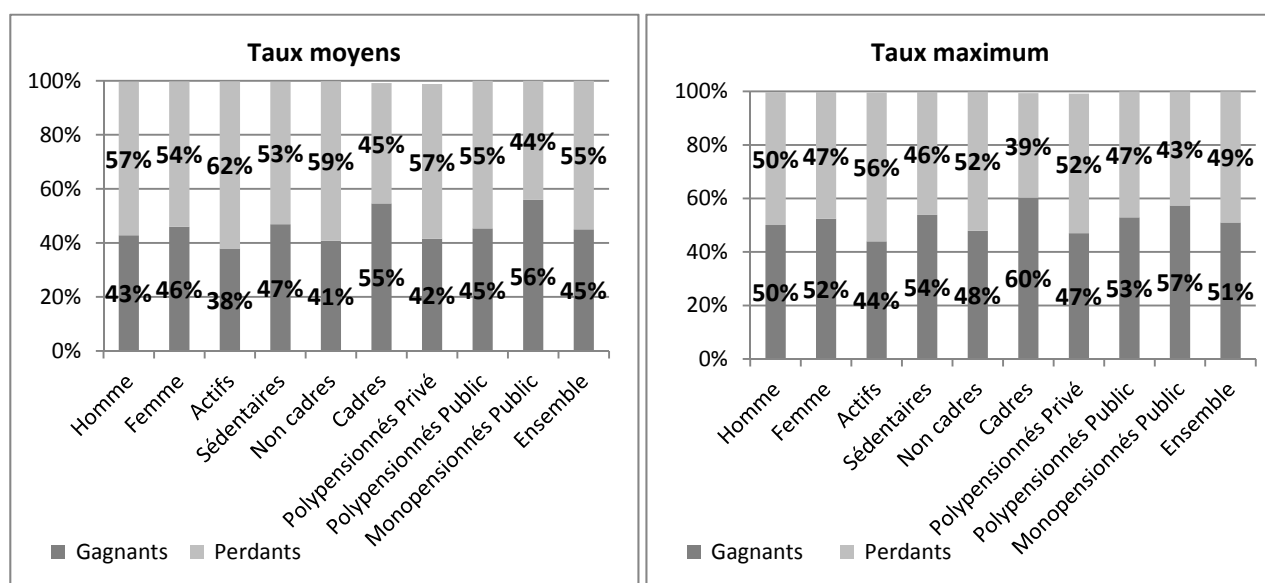
Graphique 2 : Part des gagnants, neutres et perdants, génération 1958



Champ : individus ayant validé au moins 1 trimestre dans la fonction publique (hors militaire et hors retraités avant 54 ans), génération 1958.

Sources : EIC2009, Trajectoire, CALIPER, DREES

Graphique 3 : Part des gagnants, neutres et perdants, génération 1962



Champ : individus ayant validé au moins 1 trimestre dans la fonction publique (hors militaire et hors retraités avant 54 ans), génération 1962.

Sources : EIC2009, Trajectoire, CALIPER, DREES

Bibliographie

Aubert P., Duc C., Ducoudré B. 2010, « Le modèle PROMESS : Projection « méso » des âges de cessation d'emploi et de départ à la retraite », Document de Travail série Études et Recherche, DREES, n° 102.

Beffy M., Blanchet D. 2009, « Règles de calcul des droits à la retraite des secteurs public et privé : éléments de comparaison », Séance du COR « Niveau de vie des retraités » du 21 octobre 2009, document n°8.

Duc C., Lequien L., Housset F, Plouhinec C. 2013, « Le modèle de microsimulation Trajectoire (TRAJEctoire de Carrières TOus REGimes) », Document de travail série Sources et Méthodes, DREES, n°40.

Duc C., Lermeschin H., 2013, « CALIPER - Un outil de simulation pour le CALcul Interrégimes des PEnsions de Retraite », *Dossiers Solidarité et Santé* DREES, n° 37.

Salembier L., 2013, « Les durées d'assurance validées par les actifs pour leur retraite », Études et résultats, DREES, n°842.

Annexe 1 – Distribution des écarts relatifs des montants de pension entre la législation actuelle et le passage au privé des agents de la fonction publique.

A. Application des taux moyens à l'Agirc/Arrco pour la partie de la carrière passée dans le secteur public

1954							
Sexe	5ème centile	1er décile	1er quartile	Médiane	3ème quartile	9ème décile	95ème centile
Ensemble	-36,6%	-28,5%	-16,1%	-3,1%	10,0%	24,8%	32,8%
Homme	-34,1%	-27,6%	-15,2%	-3,9%	8,4%	24,1%	31,6%
Femme	-39,8%	-30,3%	-16,9%	-1,8%	11,4%	25,4%	33,5%
Sédentaires	-29,2%	-22,7%	-11,7%	-0,4%	13,9%	26,6%	36,4%
Actifs	-44,8%	-40,6%	-27,4%	-13,4%	-1,4%	9,0%	19,4%
Non cadres	-39,6%	-30,4%	-17,0%	-4,4%	8,8%	23,5%	29,4%
Cadres	-31,2%	-23,7%	-11,6%	-0,3%	12,4%	30,0%	47,6%
Polypensionnés Privé	-28,3%	-19,5%	-6,3%	-1,0%	3,3%	15,3%	26,0%
Polypensionnés Public	-37,5%	-30,2%	-17,1%	-4,7%	12,9%	26,0%	35,4%
Monopensionnés Public	-37,4%	-31,3%	-23,6%	-8,9%	8,3%	21,0%	25,1%

1958							
Sexe	5ème centile	1er décile	1er quartile	Médiane	3ème quartile	9ème décile	95ème centile
Ensemble	-28,5%	-21,1%	-9,9%	0,6%	15,7%	30,6%	41,6%
Homme	-29,3%	-22,8%	-11,4%	-0,6%	13,8%	30,9%	40,6%
Femme	-27,8%	-19,0%	-8,4%	1,9%	16,8%	30,1%	41,8%
Sédentaires	-25,6%	-17,9%	-7,4%	1,5%	17,2%	31,0%	41,9%
Actifs	-35,3%	-27,3%	-14,6%	-2,3%	11,6%	27,5%	37,5%
Non cadres	-31,6%	-22,9%	-11,4%	0,0%	15,1%	27,9%	37,5%
Cadres	-22,7%	-15,7%	-4,3%	1,9%	18,6%	37,9%	53,7%
Polypensionnés Privé	-22,1%	-13,0%	-4,2%	-0,4%	2,8%	12,7%	24,5%
Polypensionnés Public	-30,4%	-22,9%	-11,7%	3,5%	18,8%	33,0%	42,8%
Monopensionnés Public	-27,3%	-18,4%	-10,8%	1,5%	19,1%	30,3%	52,6%

1962							
Sexe	5ème centile	1er décile	1er quartile	Médiane	3ème quartile	9ème décile	95ème centile
Ensemble	-30,1%	-21,4%	-12,6%	-1,5%	14,0%	21,9%	28,1%
Homme	-29,3%	-22,6%	-12,0%	-1,8%	11,6%	22,1%	29,0%
Femme	-31,8%	-20,3%	-12,9%	-0,8%	14,7%	21,7%	27,2%
Sédentaires	-28,2%	-18,5%	-11,8%	-0,5%	14,7%	22,5%	28,9%
Actifs	-31,9%	-27,4%	-15,2%	-4,3%	8,4%	20,2%	24,6%
Non cadres	-32,1%	-23,9%	-14,0%	-3,2%	12,6%	20,9%	25,6%
Cadres	-23,4%	-16,1%	-6,9%	1,1%	16,1%	26,8%	33,1%
Polypensionnés Privé	-26,3%	-17,1%	-5,4%	-0,6%	3,1%	12,6%	21,7%
Polypensionnés Public	-32,0%	-23,4%	-14,0%	-3,5%	16,7%	23,9%	28,9%
Monopensionnés Public	-19,4%	-16,2%	-14,0%	6,1%	17,4%	20,2%	24,3%

Champ : individus ayant validé au moins 1 trimestre dans la fonction publique (hors militaire et hors retraités avant 54 ans), générations 1954, 1958 et 1962.

Sources : EIC2009, Trajectoire, DREES

B. Application des taux maximum à l'Agirc/Arrco pour la partie de la carrière passée dans le secteur public

1954							
Sexe	5ème centile	1er décile	1er quartile	Médiane	3ème quartile	9ème décile	95ème centile
Ensemble	-33,4%	-25,3%	-11,8%	-0,3%	14,9%	30,8%	39,8%
Homme	-30,8%	-24,0%	-11,4%	-1,1%	13,5%	30,2%	38,2%
Femme	-36,9%	-26,3%	-12,4%	0,5%	17,2%	31,0%	41,4%
Sédentaires	-25,9%	-18,7%	-7,4%	2,4%	19,5%	33,0%	43,1%
Actifs	-41,7%	-37,5%	-24,0%	-10,3%	1,9%	13,6%	25,2%
Non cadres	-36,4%	-26,6%	-12,8%	-1,1%	14,3%	29,6%	36,2%
Cadres	-28,0%	-20,5%	-8,9%	0,6%	17,3%	35,2%	54,1%
Polypensionnés Privé	-26,6%	-16,9%	-5,4%	-0,2%	6,1%	17,9%	29,8%
Polypensionnés Public	-34,0%	-26,3%	-12,6%	-0,1%	18,4%	32,4%	42,8%
Monopensionnés Public	-33,9%	-27,9%	-19,3%	-4,0%	13,6%	27,0%	33,3%

1958							
Sexe	5ème centile	1er décile	1er quartile	Médiane	3ème quartile	9ème décile	95ème centile
Ensemble	-25,3%	-17,4%	-5,5%	3,8%	21,7%	36,9%	49,1%
Homme	-25,8%	-19,8%	-7,2%	0,9%	19,5%	37,7%	47,8%
Femme	-24,2%	-15,0%	-4,4%	6,0%	22,8%	36,8%	49,5%
Sédentaires	-21,7%	-13,7%	-3,9%	5,3%	23,3%	37,9%	49,6%
Actifs	-32,2%	-23,8%	-10,9%	-0,4%	17,0%	33,5%	44,7%
Non cadres	-28,7%	-19,6%	-6,9%	3,2%	21,0%	35,0%	44,7%
Cadres	-18,9%	-12,1%	-2,4%	4,4%	23,8%	44,7%	59,7%
Polypensionnés Privé	-20,4%	-11,5%	-3,1%	0,1%	4,6%	15,5%	29,8%
Polypensionnés Public	-27,1%	-19,3%	-6,8%	8,9%	25,1%	39,9%	50,1%
Monopensionnés Public	-22,9%	-13,9%	-6,1%	7,7%	26,0%	38,5%	59,7%

1962							
Sexe	5ème centile	1er décile	1er quartile	Médiane	3ème quartile	9ème décile	95ème centile
Ensemble	-26,7%	-17,5%	-8,0%	0,3%	19,6%	28,5%	34,6%
Homme	-25,9%	-18,8%	-7,7%	0,0%	17,5%	28,6%	35,3%
Femme	-29,1%	-16,4%	-8,4%	0,8%	20,9%	28,3%	33,9%
Sédentaires	-25,1%	-14,4%	-7,2%	1,2%	20,6%	29,2%	35,4%
Actifs	-28,4%	-23,6%	-11,1%	-1,8%	14,0%	27,0%	31,1%
Non cadres	-29,0%	-19,8%	-9,2%	-0,6%	18,4%	27,6%	32,3%
Cadres	-20,0%	-11,8%	-3,3%	2,4%	21,7%	32,9%	38,3%
Polypensionnés Privé	-23,5%	-15,1%	-3,6%	-0,1%	4,3%	15,2%	25,4%
Polypensionnés Public	-28,0%	-19,4%	-9,0%	1,8%	23,1%	30,4%	35,4%
Monopensionnés Public	-14,5%	-11,8%	-8,9%	12,7%	24,2%	27,5%	30,3%

Champ : individus ayant validé au moins 1 trimestre dans la fonction publique (hors militaire et hors retraités avant 54 ans), générations 1954, 1958 et 1962.

Sources : EIC2009, Trajectoire, DREES